

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 octobre 2020**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil vingt,  
Le 12 octobre**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2020

**Présents** : Isabelle MORLOTTI, Céline LE CERF, Marc MEO, Sylvain BOIS, Eric BONNET, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Mélisande MACONE, Marie Françoise SONZOGNI

**Absents excusés** : Carlos ROCHA OLIVEIRA

**Pouvoirs** : aucun

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

**1 - Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la structure d'accueil périscolaire, notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription en garderie et à la cantine.

Monsieur le Maire et Mme Isabelle MORLOTTI, en charge des affaires scolaires et périscolaires, donnent lecture au Conseil Municipal du projet de règlement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour approbation de ce règlement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la structure d'accueil périscolaire tel qu'il est annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

**2 - Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il précise que les itinéraires en projet d'aménagement pour accueillir des randonneurs sur la Commune ne sont pas totalement inscrits à ce plan. Ainsi, un projet de mise à jour du PDIPR a été élaboré sur la Commune.

Après avoir pris connaissance de ce projet et compte tenu de sa pertinence, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable et de donner son accord à l'inscription des voies communales et chemins ruraux figurant dans ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de PDIPR sur le département de l'Ain et donne son accord à la Communauté de Communes Bugey Sud pour demander au Conseil Départemental de l'Ain d'inscrire au PDIPR des tronçons d'itinéraires, propriétés de la Commune, et non encore inscrits.

**3 - Décision Modificative Budget Photovoltaïque N°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le compte 673 « Recettes annulées sur exercices antérieurs » du budget Photovoltaïque 2020 n'a pas été approvisionné (erreur lors de la saisie du budget). Il est nécessaire d'approvisionner ce compte pour 1713.79 € car une annulation de recette a été enregistrée dans notre comptabilité pour ce montant. Monsieur le Maire explique que la recette à annuler

correspond au produit de la vente d'électricité à EDF en 2019 (panneau photovoltaïque Ecole). Le taux kWh qui avait été donné par EDF était erroné.

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

**Dépense Fonctionnement cpte 618 (chapitre 011) → -1713.79 €**

**Recette Fonctionnement cpte 673 (chapitre 67) → +1713.79 €**

Le Conseil Municipal accepte la modification proposée à l'unanimité

#### 4 - Questions diverses

##### **1) Litige Station d'Épuration - versement complémentaire d'indemnités :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de recours auprès des Sociétés EPTEAU, FONTAINE TP et RECTIMO INDUSTRIE, suite aux malfaçons constatées sur la station d'épuration. Il informe les conseillers qu'il y a lieu de se prononcer pour accepter le chèque de 54 622.59 €, venant en complément des versements de 10 752 € et 2 688 € en 2019. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le chèque de 54 622.59 € établi au nom de la Commune de BEON par la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de BOURG-EN-BRESSE (CARPA).

**2) Vente Maison DAUSSY LOISEL :** la Commune prêtait à titre gracieux à Monsieur et Madame DAUSSY LOISEL, sans convention et sans contrepartie, un terrain adjacent (accord oral du Maire pendant le mandat 2008-2014). Suite à la vente de leur maison, Mme LOISEL demande si l'accord peut être reconduit pour les nouveaux acquéreurs : après discussion, le Conseil Municipal souhaite mettre un terme à cet accord.

**3) Demande de subvention de l'Association Jeunesse Musicale de Corbonod (1 enfants béonais inscrit) :** 2 voix POUR – 7 voix CONTRE – 1 abstention.

**4) Demande de subvention de URGENCE LIBAN (par l'intermédiaire d'une Association de Sapeurs Pompiers) :** le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite privilégier les victimes des catastrophes naturelles du Sud Est et vote une subvention de 1000 €. Monsieur le Maire va contacter le Conseil départemental des Alpes Maritimes pour connaître la procédure de don.

**5) Réfection de la Cure :** les travaux ont démarré le 7 septembre, au lieu du 23 juin comme prévu initialement (retard des artisans dû à la crise sanitaire).

Suites aux réunions de chantiers hebdomadaires, réunissant Messieurs MEO et ROCHA-OLIVEIRA, le maître d'œuvre et les artisans, certains postes ont été modifiés. Marc MEO demande que la Commission Travaux se réunisse pour faire le point.

##### **6) Sécurisation des entrées de village :**

Suite à la réunion du 18 septembre avec Philippe EMIN, Conseiller Départemental, et le responsable du service des routes du Département, les différents intervenants ont donné leur accord de principe sur les aménagements à réaliser.

Le 6 octobre, une autre réunion a été organisée avec le responsable de la voirie de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, et visite a eu lieu sur le terrain avec Monsieur le Maire, Isabelle MORLOTTI et Carlos ROCHA-OLIVEIRA. La Commune reste attendue de propositions d'aménagement et chiffrages de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

##### **7) Cérémonies et manifestations :**

Compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions actuelles, il est impossible de prévoir l'organisation du repas des aînés et de la traditionnelle cérémonie des Vœux.

Monsieur le Maire propose d'utiliser le budget correspondant à la cérémonie des vœux pour l'installation d'un sapin de Noël sur la Place Louis Combet. Il invite les conseillers à faire d'autres propositions.

**8) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre courant novembre entre les Maires des Communes de BEON, CULOZ et LAVOURS pour aborder le sujet d'une fusion de Communes. Pas d'avis défavorable de l'ensemble du Conseil Municipal pour la tenue de cette réunion.**

**9) Téléphonie :** Isabelle MORLOTTI explique qu'il est nécessaire de prévoir le changement de forfait téléphonique du mobile d'urgence avec extension pour un 2<sup>ème</sup> mobile qui sera utilisé par les 2 employés communaux (réduction du coût d'abonnement).

**10) Chats errants Bugey Sud :** 2 chats ont été stérilisés à BEON grâce à l'Association. Isabelle MORLOTTI, Marc MEO et Danielle CALLET ont assisté à la réunion à Culoz en septembre : décision d'acheter une cage pour la Commune – convention avec la CCBS en cours.

**11) Cantine :** Isabelle MORLOTTI informe les conseillers de la nécessité d'acheter une petite table et 4 petites chaises pour la cantine, car il y a régulièrement de 15 à 18 enfants chaque midi.

**12) Eclairage Public :** un concitoyen a demandé à Marc MEO pourquoi l'éclairage public n'est pas éteint la nuit. La question revient régulièrement. Le Conseil discute de sécurité et questionne sur l'économie réalisée par rapport au coût occasionné par les modifications nécessaires à la programmation des coupures d'électricité. D'autre part, les ampoules sont progressivement remplacées par des LED. Monsieur le Maire propose que le sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour délibération, ce qui laisse le temps d'avoir des éléments concrets pour le vote.

**13) Signalétique :** Marc MEO doit revoir l'Entreprise SIGNAUX GIROD pour les marquages au sol, suite à des besoins supplémentaires.

**14) Sou des écoles :** Mélisande MACONE rappelle que l'assemblée générale du Sou des Ecoles a eu lieu le 9 octobre 2020. Un nouveau bureau a été désigné mais très peu de membres et bénévoles. Un appel est lancé aux membres du Comité des fêtes pour participer aux manifestations.

**15) Madame Marie-Françoise SONZOGNI** annonce le départ en retraite de Monsieur le Curé Etienne PROST le 31 août 2021.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

